

**PROCES VERBAL DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 à 21h00**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Vendredi 10 juillet 2020, à 21h00, les membres du Conseil Municipal d'Echalas, à la suite de la convocation adressée à chacun de ses membres le 2 juillet 2020 par voie d'email, se sont réunis en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Fabien KRAEHN, Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Julie BONNEFOY, François DAROUX, Magali DESIRE PRETIN, Alban ELZIERE, Sylvie GIBERT, Gabin GIL, Céline GUICHARD, Fabien KRAEHN, Vanessa LETANT, Émilie MORALES, Denis NOVE-JOSSERAND, Rosemarie PERRIN, Hervé PRIVAS, Houari RACHEDI, Stéphanie REYNIER, Romain VALLUY.

**Étaient absents :** Madame Elisa VIDAL, Messieurs Alexandre GUILLEMIN et Thierry RAULET.

**Pouvoirs :** Elisa VIDAL a donné pouvoir à Gabin GIL, Alexandre GUILLEMIN a donné pouvoir à François DAROUX et Thierry RAULET a donné pouvoir à Magali DESIRE PRETIN

*Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 19*

*Nombre de membres présents : 16*

*Qui ont pris part à la Présente délibération : 16 + 3 pouvoirs*

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00.

Madame Julie BONNEFOY est désignée secrétaire de séance.

**1/ ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS  
EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Le procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs est annexé au présent procès-verbal.

**N°2020-07-10-36 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES  
DU RHONE (SYDER)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'après le renouvellement des Conseillers Municipaux, la nouvelle assemblée doit procéder à la désignation des délégués de la Commune au sein des syndicats intercommunaux auxquels elle appartient. L'élection se fait par scrutin uninominal, à trois tours le cas échéant.

Considérant l'adhésion de la Commune au SYDER compétent notamment en matière de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de borne de recharge de véhicules électriques,

**VU :**

- L'article L5212-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'article 6 des statuts en vigueur du SYDER,

Considérant qu'il convient de désigner **1 délégué titulaire** et **1 délégué suppléant** de la commune auprès du Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret ou si l'ensemble du Conseil Municipal en est d'accord à main levée ; et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Le conseil municipal à l'unanimité procède à l'élection à main levée.

**Délégué titulaire :**

Candidat : Monsieur François DAROUX

A obtenu 19 voix sur les 19 exprimées, Monsieur François DAROUX est élu au premier tour à la majorité absolue.

**Délégué suppléant :**

Candidat : Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND

A obtenu 19 voix sur les 19 exprimées, Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND est élu au premier tour à la majorité absolue.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **DESIGNE** Monsieur François DAROUX délégué titulaire et Monsieur Denis NOVE-JOSSERAND suppléant au SYDER.

**Questions diverses :**

Aucunes

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.**